

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL  
du Conseil intercommunal de l'ASiCoPe

Présidence : M. Pierre Aubry, président

Séance ordinaire du 26 mars 2025 à Daillens.

Considérant que l'objet :

- **Préavis du Comité de direction No 1/2025 relatif aux comptes 2024 de l'ASiCoPe**

a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

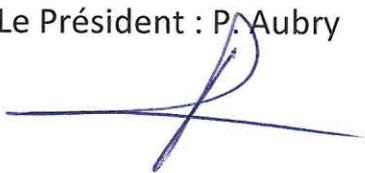
LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASiCoPe

- Lu le préavis No 1/2025 du CODIR,
- Oûi le rapport de la commission chargée d'étudier le dossier,

Accepte le préavis tel que présenté.

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 26 mars 2025.

Le Président : P. Aubry



La Secrétaire : S. Cardaropoli

